

Fiche de synthèse de la démarche de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) à l'IUT de BREST-MORLAIX

1-Etude de recevabilité du dossier

- Le candidat fait parvenir au Centre d'Alternance et de Formation Continue de l'IUT de Brest-Morlaix (CAFC) une fiche projet (nous contacter pour l'obtenir) ou le cerfa12818*02, un CV détaillé, une copie des diplômes et des justificatifs d'activité, à l'adresse suivante, en précisant bien le diplôme visé :

IUT de BREST-MORLAIX
CAFC
Rue de Kergoat - CS 93837
29238 BREST CEDEX 3

Ou par mail : cafc.iutbrestmorlaix@univ-brest.fr

Le candidat doit pouvoir justifier de **1 an d'expérience** dans le domaine du diplôme demandé.

- Le CAFC accuse réception de la demande par courrier et transmet le dossier au référent VAE du diplôme demandé, afin qu'il se prononce sur la recevabilité de la demande du candidat. A cet effet, le référent VAE pourra contacter le candidat par téléphone ou le rencontrer pour un entretien de positionnement.
- Le CAFC expédie un courrier au candidat afin de l'informer du résultat de l'étude de son dossier :
 - Soit la demande n'est pas recevable et la démarche VAE en reste là.
 - Soit la demande est recevable, le candidat peut alors entreprendre la rédaction de son dossier VAE.

2-Rédaction du dossier

- Le candidat doit rédiger un dossier VAE, en vue de son passage devant le jury VAE.
- Le candidat peut bénéficier d'un accompagnement pour l'aider à constituer son dossier. L'IUT ne propose pas ce type de prestation, le candidat peut se diriger vers toute structure proposant de l'accompagnement VAE (l'accompagnement reste facultatif). Le bureau REVA de l'UBO peut assurer l'accompagnement VAE des dossiers instruits à l'IUT.

3-Passage devant le jury VAE

- Lorsque le candidat a terminé son dossier, il prend contact avec le CAFC de l'IUT, afin que son passage en jury soit planifié (3 à 4 jurys se tiennent habituellement par année universitaire).
- Le candidat reçoit une convocation 3 semaines avant la date du jury, lui indiquant la date et l'heure de son passage. Il doit faire parvenir au CAFC de l'IUT un exemplaire de son dossier VAE, au plus tard 15 jours avant la date du jury, ainsi qu'une version numérique.
- Lors du passage devant le jury, le candidat dispose de 10 à 15 minutes pour présenter son parcours et la correspondance entre son expérience et le diplôme, suivies de 15 à 20 minutes d'échange avec les membres du jury.

4-Résultats

- Après délibération, le jury peut valider totalement ou partiellement le diplôme visé, ou n'accorder aucune validation.
- En cas de **validation totale**, le diplôme est obtenu. Le candidat recevra une attestation de réussite (faisant office de diplôme provisoire), puis son diplôme en décembre ou janvier de l'année universitaire suivant celle de son passage devant le jury.
- En cas de **validation partielle**, le jury émettra une préconisation (reprise d'études, travaux complémentaires...) pouvant permettre d'acquérir les connaissances jugées manquantes.

5-Coût de la VAE

- Les droits d'inscription sont obligatoirement dus. Leur montant est fixé chaque année par arrêté ministériel. A titre indicatif, les droits d'inscription pour l'année universitaire 2021-2022 sont de 170€.
- L'accompagnement, facultatif, est facturé directement par l'organisme qui assure la prestation.

Téléphone CAFC IUT de Brest-Morlaix pour tout renseignement complémentaire : 02-98-01-61-11